[illegible] Trésor 2.592.303 fr. 72 sur 2.598.222 fr. 30 d'ouvertures.

J'ai cité d'autres faits à la gauche démocratique, sans incriminer d'ailleurs ni l'honnêteté personnelle des hommes qui en sont responsables, mais uniquement pour montrer leur point de vue des choses.

. . . . . .

Je reste l'homme des représailles, dénoncé par les expulsés, non pas seulement par ceux des lésiques mes principes républicains — et j'entends par là la neutralité de l'Etat à l'égard des ordres religieux incompatibles avec son indépendance — m'ont distingué, mais encore, peut-être, pour le pillage éhonté, au moins jusqu'à preuve contraire, dont quelques-uns se sont rendus.

Je n'ai, en ce qui me concerne, qu'un seul tort, à défendre un projet politique. J'entends le défendre par bien les moyens en mon pouvoir. Je m'occupe à gagner en de meilleures conditions, pour mes deux petits-fils, les 1000 francs d'injures ou de menaces que j'ai reçues pour l'œuvre de politique républicaine que j'ai accomplie. Ce m'est une consolation de penser qu'en comparant la simplicité de ma vie à ces menaces et à ces injures, on reconnaîtra mieux ce qu'il y avait de foi républicaine et de dévouement à leur pays dans le cœur de leur grand-père. Je ne veux plus répondre un mot, c'est que le jeune souverainisme radicale et jusqu'à un certain point suspect que les jouteurs républicains s'attachent à ne voir dans la nomination et l'expulsion des congrégations d'hommes que quelque manœuvre dirigée contre un homme.

Ce que j'ai eu en vue dans le groupe, ce que le Sénat a eu en vue dans la nomination de cette mission, c'est une œuvre de moralité politique. Nous attendons d'ailleurs associer à cette œuvre tous les partis du Sénat : ce sera les associer par le fait même à la démonstration de l'honnêteté du parti républicain.

MŒURS MONDAINES

A la suite d'une scène de violences

Le prince Hélie de Sagan et le député Boni de Castellane

sont conduits au commissariat de police

Paris, 3 janvier.

Un scandale mondain, appelé à un certain retentissement, en raison de la personnalité de ceux qui y sont mêlés, s'est produit rue de Chaillot, au moment où une foule plus nombreuse qu'habituellement l'église où l'on venait de célébrer un service funèbre à la mémoire de Mme Hamilton, morte récemment en Angleterre.

Au nombre des parents de Mme Hamilton, se trouvent les familles de Tayllerand et de Castellane.

Or, à la suite de la séparation retentissante du comte Boni de Castellane, député des Basses-Alpes, et de sa femme, ce dernier avait voué une haine implacable au prince Hélie de Sagan.

Les deux hommes assistaient au service funèbre de leur parente. La cérémonie venait de prendre fin et la foule s'écoulait silencieuse ; le comte Boni de Castellane gagnait alors rapidement la sortie et se précipitait, la canne haute, sur le prince Hélie de Sagan qui se trouvait déjà dans la rue.

Comme M. de Sagan tenait à son sujet un propos et se mettait sur la défensive, M. Boni de Castellane forçait sur son adversaire et les cracha au visage.

Un corps à corps s'ensuivit. Avant que les personnes présentes pussent les séparer, les deux hommes se frappaient à coups de canne et à coups de poings. Le prince de Sagan était même jeté à terre par son adversaire.

Bientôt des gardiens de la paix, attirés par cette scène, s'approchèrent et conduisirent les deux adversaires au commissariat de police.

Le magistrat entendit les témoins de cet incident, enregistra les explications du prince Hélie de Sagan et celles du comte Boni de Castellane, et dressa un procès-verbal aux deux adversaires qui comparaîtront prochainement devant le tribunal de simple police pour répondre de leur rixe publique.

Quelques instants après, le député des Basses-Alpes et le prince Hélie de Sagan — quittaient le commissariat de police et, accompagnés d'amis, s'en allaient déjeuner, chacun de leur côté, en attendant sans doute de décider quelle suite ils donneraient à cet incident.

Un drame à la caserne

Meaux, 3 janvier — La caserne du 4e hussards a été le théâtre d'un événement tragique. Pendant le nettoyage, deux cuirassiers, Dère et Borri, se parlaient de quelque vieux ressentiment. Dère, qui était un jeune Corse, aurait dit à son camarade : « Je vais te tuer ! » Borri fit le geste de lancer à la figure de Dère un seau rempli d'eau. Au paroxysme de la colère, Dère saisit un long couteau de cuisine et en porta à son adversaire un coup terrible dans la direction du cœur. Il l'atteignit à l'abdomen. Sans s'apercevoir tout d'abord qu'il était blessé, Borri traversa la grande cour de la caserne et regagna la chambrée. Les camarades l'entourèrent, le vireni défaillir et s'aperçurent presque aussitôt que le malheureux portait au ventre une large plaie d'où s'échappaient les intestins. Borri, qui avait perdu connaissance, fut transporté à l'hôpital militaire. Son état paraît inquiétant et l'on craint une issue fatale prochaine. Le meurtrier Dère a été mis en cellule. Son désespoir est extrême et on doit le surveiller constamment de crainte de le voir attenter à ses jours.

Les Obsèques de M. Guyot-Dessaigne

Du domicile particulier au ministère de la Justice, et du ministère à la gare. — Cérémonie intime et cérémonie officielle. — Les discours

Paris, 3 janvier.

A dix heures, a eu lieu le transfert du corps de M. Guyot-Dessaigne du square de la Tour-Maubourg au ministère de la Justice.

A la Chancellerie

L'entrée du ministère de la Justice est richement décorée de lourdes tentures noires rehaussées d'argent. D'immenses torchères, aux flammes vertes complètent, avec de drapeaux voilés de crêpes, la décoration.

La bière est transportée dans le salon d'Aguesseau, orné de tentures ainsi du reste que les autres attenants.

Au milieu du salon, un riche catafalque est dressé. On y dépose le cercueil que l'on entoure de candélabres.

De nombreuses couronnes sont déposées et à l'entour des couronnes offertes par les membres du cabinet du ministère de la Justice, par la gauche radicale de la Chambre des députés, par l'Association des personnels de travaux publics, par les sénateurs et députés du Puy-de-Dôme, etc.

La cérémonie

Les obsèques solennelles de M. Guyot-Dessaigne ont été célébrées aux frais de l'Etat et dans l'ordre prévu par le décret du 20 juin 1907, relatif aux cérémonies publiques.

Dès une heure, un important service d'ordre est organisé place Vendôme.

A 1 h. 30, le corbillard se range dans un coin de la place. Il est attelé de six chevaux recouverte de caparaçons en étoffe noire rehaussée d'argent.

Le corbillard, noir et argent, est surmonté de cinq magnifiques panaches de plumes. Il est décoré aux quatre coins de drapeaux tricolores frangés d'or.

Les invités arrivent successivement.

Dans la cour du Ministère

Dans la cour du ministère, les généraux Sylvestre, Boelle, Poline, Frey, Maunoury, Verniau, Prévost Voyons, le préfet de police, le préfet de la Seine, le préfet du Rhône, le préfet du Puy-de-Dôme, le préfet du Nord, le préfet de la Seine-Inférieure, le préfet de la Charente-Inférieure, le préfet de la Charente, le préfet de la Vienne, le préfet de la Haute-Vienne, le préfet de la Creuse, le préfet de la Dordogne, le préfet de la Haute-Loire, le préfet de la Haute-Garonne, le préfet de la Haute-Marne, le préfet de la Haute-Saône, le préfet de la Haute-Savoie, le préfet de la Haute-Vienne, le préfet de la Haute-Vienne, le préfet de la Haute-Vienne